

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
**COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES**

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° 2022\_79

Convocation du 5 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 25

Thème : URBANISME

Objet : Enquête publique-demande  
d'autorisation environnementale de la  
déchetterie Barrat-Lucy à Montceau-les-Mines

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme RICHARD-PERROT  
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. DE ABREU  
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE  
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO  
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET  
Mme BRUNEL  
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN  
Mme ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas FOURRIER

RAPPORT PRESENTÉ PAR : JC LAGRANGE

Le rapporteur informe le conseil que la CUCM a sollicité l'autorisation d'exploiter une déchetterie sur la commune de Montceau-les-Mines. Conformément au code de l'environnement, cette demande doit être soumise aux communes dont le territoire est situé dans un rayon de 2 kms du lieu d'implantation par le biais d'une enquête publique qui a lieu du 5 décembre au 19 décembre 2022.

Un commissaire enquêteur reçoit les observations du public à la mairie de Montceau Les Mines.

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR,**

**Emet un avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale de la communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM) pour la régularisation administrative de la déchetterie Barrat-Lucy sur le territoire de la commune de Montceau-les-Mines.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,

Thomas FOURRIER.

Transmis à la Sous-Préfecture le 22.12.2022  
Publié sur le site internet de la commune le 23.12.2022